



FORMATION EVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS ET DOCUMENT UNIQUE

Objectifs pédagogiques :

- Identifier les dangers et les risques liés à l'activité de votre entreprise et son activité
- Faire une analyse des risques sécurité et santé au travail permettant de constituer le « document unique d'évaluation des risques professionnels»
- Rédiger, compléter, mettre à jour son document unique

Références réglementaires :

Article R4121-1

- L'employeur transcrit et met à jour dans un document unique les résultats de l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs à laquelle il procède en application de l'article L. 4121-3.
- Cette évaluation comporte un inventaire des risques identifiés dans chaque unité de travail de l'entreprise ou de l'établissement, y compris ceux liés aux ambiances thermiques.

Décret n° 2022-395 du 18 mars 2022

Méthodes pédagogiques :

- Cours théoriques sur vidéo projecteur ;
- Interaction permanente entre les apprenants et les participants
- Exercices pratiques sur des situations de travail ;
- Visite des locaux et des postes de travail pour le repérage des risques professionnels présents dans l'entreprise.

Matériel :

- Ordinateur ;
- Vidéo projecteur ;
- Vidéos de l'INRS ;
- Caméra ;
- Livret de fin de stage.

Encadrement :

- La formation est dispensé par des formateurs rattachés à PREVISS et possédants plusieurs années d'expérience des formations dans ces domaines (formateur certifié par la CARSAT) ;

Le plus de la formation :

- Exercices pratiques sur des situations de travail ;
- Visite des locaux et des postes de travail pour le repérage des risques professionnels présents dans l'entreprise.
- Formateur certifié par la CARSAT



Contenu de la formation :

Après la présentation du formateur et des participants :

Jour 1 : Traduire et intégrer les bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP

1^{ère} demi-journée

- Les compétences de base en prévention,
 - le risque, le danger, la modélisation de l'AT ...,
- Se référer aux bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP,
 - Les 8 bonnes pratiques, les 3 valeurs essentielles, Les 5 principes à respecter ...
 - Evaluer les bonnes pratiques de son entreprise et de faire le lien entre la démarche EvRP et les autres démarches liées à la prévention,

2^{ème} demi-journée

- Repérer la place de l'EvRP dans la démarche globale de prévention de son entreprise
 - Exposer à sa direction et à ses collaborateurs les différentes phases de la démarche de l'EvRP et de détailler le rôle et la contribution de chacun
 - Les enjeux économiques, Humains, Juridiques ...
 - Identifier l'organisation de la démarche de l'EvRP dans son entreprise
 - Situer l'importance et les enjeux de l'EvRP dans la démarche globale de prévention de son entreprise
- Assurer une approche pluridisciplinaire de l'EvRP
 - Identifier et modéliser les compétences internes et externes nécessaire à l'EvRP
 - Faire travailler ensemble ces différentes compétences et en créer de nouvelles le cas échéant

Jour 2 : Traduire et intégrer les bonnes pratiques du Réseau Prévention dans la démarche d'EvRP

Rechercher et exploiter les informations internes et externes à l'entreprise pouvant être utilisées pour l'EvRP

3^{ème} demi-journée

- Analyser les données et informations contenues dans chacune des ressources et retenir les plus utiles pour l'EvRP
- Favoriser et organiser la démarche participative à chaque étape de l'EvRP
- L'intérêt d'une approche participative
- Comment faire adhérer les travailleurs à la démarche EvRP et recueillir leurs témoignages



- Repérer les différentes méthodes et outils existants dans l'entreprise
- Elaborer de nouvelles méthodes ou de nouveaux outils
- Analyser les informations recueillies et synthétiser les informations nécessaires à la démarche de l'EvRP

Organiser dans son champ de responsabilité la démarche EvRP dans son entreprise

- Confronter différentes méthodes
- S'approprier une méthode d'EvRP adaptée au contexte de son entreprise
- Déterminer les critères de choix de méthode
- Faire évoluer et améliorer les outils existants
- Etre capable de communiquer vers les salariés de l'entreprise sur la stratégie et les outils retenus

4^{ème} demi-journée

Conduire et mettre en oeuvre la démarche de l'EvRP

Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise en prenant en compte le travail réel

- L'analyse à postériori et à priori
- Les composantes du risque sur une situation de travail donnée

Travail inter sessions pour les stagiaires si possible

Jour 3 : Conduire et mettre en oeuvre la démarche d'EvRP

5^{ème} demi-journée

Présentation par les stagiaires du travail inter sessions

- Identifier les risques d'atteinte à la santé des salariés de l'entreprise en prenant en compte le travail réel
 - L'écoute des salariés
 - Les différentes mesures ou expertises possibles
- Evaluer les risques identifiés en mettant en place un système de cotation
 - Choisir un système de cotation adapté au contexte de son entreprise
 - Coter correctement les risques identifiés
- Faciliter la prise de décision quant à la mise en oeuvre d'un plan d'actions de prévention, à partir de l'EvRP
 - Collecter les propositions d'actions de prévention pour l'ensemble des risques identifiés
 - Proposer des actions touchant les aspects organisationnels, techniques et humains
 - Prendre en compte les critères de priorité d'actions et prioriser ces actions
 - Garantir à travers le Document Unique la cohérence de l'EvRP

PREVISS, Quartier St Estève, 353 Rte de Villes sur Auzon, 84570 BLAUVAC



- Garantir à partir du Document Unique la traçabilité du plan d'actions de prévention
- Proposer un document de synthèse compréhensible par tous et présenter les résultats aux décideurs en respectant les règles de formalisation retenue par l'entreprise

6^{ème} demi-journée

- Garantir la démarche EvRP
 - Repérer les écarts entre ce qui a été décidé et ce qui est fait et leurs causes
 - Evaluer l'efficacité des mesures mises en place et proposer des mesures correctives ou préventives autres
 - Gérer le suivi des actions de prévention
 - Centraliser les informations et organiser la mise à jour de l'EvRP et du Document Unique
 - Porter un regard critique sur la démarche EvRP mise en place

L'évaluation de la formation :

- Mise en situation et exercices pratiques
- Evaluation continue par le formateur à l'aide d'une grille d'évaluation
- QCM en fin de formation

La validation de la formation :

- Une attestation de formation est délivrée à chaque participant ayant suivi la totalité de la formation et ayant participé aux exercices pratiques et théoriques et fait l'objet d'une évaluation favorable du formateur;

Durée de la formation : 21H00 (soit 3 journées consécutives ou non)

Nombre de stagiaires : jusqu'à 10 personnes

Public : Responsable et animateur santé-sécurité, Préventeur, Responsable hygiène et sécurité. Membre du CSE, manager, toute personne désignée pour s'occuper des activités de protection et de prévention des risques au travail.

. Pré-requis :

Posséder des bases en prévention des risques professionnels

Pour les personnes en situation de handicap merci de prendre préalablement contact avec nous pour définir les modalités de votre participation à cette action de formation

Tarifs

650€ TTC la journée en entreprise pour un groupe jusqu'à 8 personnes

175€ TTC par jour et par stagiaire pour une formation en inter entreprise

Autre nous consulter au 06 09 75 72 91, previss84@gmail.com,